

Les élus sur la profession de foi « *Pour un INRA pérenne, totalement public, libre, au service de tous les citoyens* » soutenue par la CGT vous informent de leur intervention sur différents points à l'ordre du jour du Conseil Scientifique National des 27 et 28 septembre 2011.

Pas de restructuration des dispositifs expérimentaux contre les personnels !

Les transformations d'installations expérimentales en unités indépendantes, ouvertes sur l'extérieur et autofinancées déstructurent l'outil de recherche. En écho à une délégation d'agents du Centre Clermont-Theix venus interpellier les membres du conseil, et à une lettre à la DG INRA de 88 agents de l'URH, les élus ont en particulier signifié leur opposition à cette conception de la recherche qui chaque jour éloigne les chercheurs des équipes techniques, lesquelles se retrouvent de plus en plus conduites à faire de la prestation de service pour financer leurs dispositifs ([lire la déclaration faite à ce sujet](#)). **Jugé en effet très important pour l'organisme, il a été obtenu que le sujet soit débattu au conseil dans une prochaine séance.** Sans souscrire à la demande de moratoire général exigé par les personnels du centre, le représentant de la DG a toutefois concédé un délai dans certaines des restructurations engagées si elles s'avéraient poser des problèmes. **Les élus engagent les personnels concernés à maintenir leurs exigences et à se manifester auprès de leurs élus dans toutes les instances jusqu'à ce que leur point de vue soit entendu.**

Des Commissions Scientifiques Spécialisées utiles ?

La question du rôle et de la composition des CSS a été remise sur le tapis. Notre exigence de véritables élus désignés par leurs pairs au sein de ces commissions - comme au CNRS - a été une nouvelle fois rappelée. Nous avons montré, exemples précis à l'appui, que de surcroît aucune garantie n'existe actuellement sur une composition reflétant l'éventail des disciplines des différentes communautés scientifiques. Nous avons souligné qu'en effet aucune instance à l'Inra ne se prononce sur la validité des listes (éventail disciplinaire, non-consanguinité des membres...). Par ailleurs, les dossiers de cette année ayant dû être déposés avant que la composition des nouvelles CSS ne soit connue, nous avons obtenu de la direction générale que dans les quinze jours suivant la publication officielle des compositions des CSS, les collègues puissent modifier le choix de leur CSS s'ils le souhaitent.

Enfin, la DG a également dû réaffirmer la non implication des CSS dans la distribution de la Prime d'Excellence Scientifique (en dépit du couplage des dépôts de demande de la PES avec les CSS !). **Les élus ont une nouvelle fois appelé leur totale opposition à cette prime honteuse distribuée par la hiérarchie sans aucune transparence**, et leur demande d'augmenter les rémunérations de tous. Ils invitent les agents à manifester également leur opposition. Les élus défendront cette position au prochain CSN où la PES sera à l'ordre du jour.

Des alliances peu transparentes.

Sans aucune transparence, et avec un petit groupe de cadres triés sur le volet, la DG a engagé l'INRA dans diverses « alliances » avec d'autres organismes. Nous avons demandé des comptes sur ce processus qui risque de réduire encore un peu les prérogatives de programmation de nos recherches à l'INRA. Nous avons entendu l'affirmation selon laquelle les Alliances ne seraient en aucun cas des structures auxquelles appartiendraient les personnels concernés, mais qu'elles resteraient au plus des lieux de concertation entre organismes. Mais nous devons rester vigilants, en particulier là où les ministères expriment régulièrement les velléités de transformer ces alliances en véritables structures d'organisation de toutes les sciences de la vie comme dans Aviesan.

A quoi et quels intérêts servent les brevets sur le vivant ?

Selon la CGT-INRA, et bien au-delà de ses rangs, les brevets sur les gènes et leurs fonctions sont iniques tandis que leur efficacité dans le progrès génétique est très incertaine, voire négative. **A l'initiative des élus, la mise en place d'un groupe de travail sur les brevets dans le domaine végétal a été décidée.** Le CSN affirme ainsi la nécessité de remettre en cause quelques évidences et de faire le point sur les conséquences réelles des brevets sur la recherche à l'INRA.